



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES 2023

DÉCLARATION INITIALE

en cas de création d'établissement ou de changement d'exploitant intervenu en 2022

DÉPARTEMENT	
COMMUNE DU LIEU D'IMPOSITION	

TIMBRE À DATE DU SERVICE

Renvoyez un exemplaire **AVANT LE 1^{er} JANVIER 2023** au service des impôts des entreprises ci-dessus, auquel vous pouvez vous adresser pour tout renseignement.

ACCUEIL : Horaires disponibles sur impots.gouv.fr

ou téléphonez au :

ou messagerie :

A1 Identification de l'entreprise COMPLÉTER ou RECTIFIER dans la partie droite les mentions absentes ou erronées

Dénomination ou nom et prénom	
	1
Activités exercées	
	2
Adresse dans la commune	
	3
Adresse où doit être envoyé l'avis d'imposition en cas d'édition sous format papier	
	4
Numéro SIRET de l'établissement	
	5
Code de l'activité de l'établissement (NACE)	
	6
Inscription au répertoire des métiers et de l'artisanat	
	7
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	
Comptable de l'entreprise	
Nom :	
Adresse :	
Numéro de téléphone :	
Adresse électronique :	

A2 Activité professionnelle exercée de mon domicile ou exercée en clientèle

Si vous ne disposez d'aucun autre local, cochez la case <input type="checkbox"/>	Précisez la surface occupée pour les besoins de l'activité exercée à domicile : _____ m ²
Nom et adresse de la personne ayant établi la déclaration si elle ne fait pas partie du personnel salarié de l'entreprise.	À le Signature
Téléphone : Adresse électronique :	

A3 Origine de l'établissement (case à cocher) Création d'établissement Début d'activité Transfert d'activité Acquisition d'établissement Apport Scission Fusion**A4** Identification de l'ancien exploitant ⁽¹⁾

Dénomination ou Nom et Prénom

Activité exercée

B1 Renseignements pour l'ensemble de l'entreprise Période de référence : année civile 2021 ou exercice de 12 mois clos en 2021

Entreprise créée en 2022				Entreprise existante en 2021			
Date de création de l'entreprise (jj/mm/aaaa)	1/...../.....		Date de création de l'entreprise (jj/mm/aaaa)	12/...../.....	
Effectif au cours de l'année civile 2022 ⁽²⁾	2		,	Effectif au cours de l'année civile 2021 ⁽²⁾	13		,
dont				dont			
Apprentis sous contrat	3		,	Apprentis sous contrat	14		,
Handicapés physiques	4		,	Handicapés physiques	15		,
Salariés affectés à une activité artisanale	5		,	Salariés affectés à une activité artisanale	16		,
Chiffre d'affaires HT ou recettes HT estimés pour 2022	6			Chiffre d'affaires HT ou recettes HT en 2021 (ou de l'exercice clos en 2021, lorsque sa durée est égale à 12 mois mais ne coïncide pas avec l'année civile)	17		
Ajustement à l'année ⁽³⁾	7	(ligne 6) x 12	8	Ajustement à l'année ⁽³⁾	18	(ligne 17) x 12	19
Recettes brutes HT ou chiffre d'affaires HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre que l'habitation estimées pour 2022 ⁽⁴⁾	9			Recettes brutes HT ou chiffre d'affaires HT provenant de la location ou sous-location d'immeubles nus à usage autre que l'habitation en 2021 ⁽⁴⁾	20		
Ajustement à l'année ⁽³⁾	10	(ligne 9) x 12	11	Ajustement à l'année ⁽³⁾	21	(ligne 20) x 12	22

B2 Renseignements pour l'établissement

Si cet établissement est celui où est exercée l'activité à titre principal, cochez la case ⁽⁵⁾	1	<input type="checkbox"/>	
Nombre de salariés employés par l'établissement au cours de l'année civile 2022 ⁽⁶⁾	2		
Activités à caractère saisonnier, indiquer la durée d'exploitation en semaines (cocher la case) ⁽⁷⁾	<input type="checkbox"/>	Durée d'exploitation pour le nouvel établissement en 2022 (en semaines)	3
	<input type="checkbox"/>	Durée d'exploitation normalement prévue en 2023 (en semaines)	4
Micro-entrepreneur bénéficiant du régime micro-social prévu à l'article L. 133-6-8 du code de la sécurité sociale (cocher la case) ⁽⁸⁾	<input type="checkbox"/>	Indiquer la date d'entrée dans le statut de micro-entrepreneur (jj/mm/aaaa)	5
Activité professionnelle exercée à temps partiel ou pendant moins de 9 mois de l'année, cocher la case	6	<input type="checkbox"/>	
En cas d'éolienne produisant de l'énergie électrique, cocher la case ⁽⁹⁾	7	<input type="checkbox"/>	
Date de raccordement au réseau de l'installation produisant de l'énergie électrique (jj/mm/aaaa) ⁽¹⁰⁾	8		
Pour les ouvrages hydrauliques, indiquer le prorata hydraulique relatif à la commune d'imposition (nombre avec deux chiffres après la virgule) ⁽¹¹⁾	9		%

D Principales exonérations

Veuillez indiquer l'exonération (CFE et / ou CVAE) pour laquelle vous désirez opter en cochant dans la partie droite les cases correspondant à votre choix **(une seule ligne de choix possible)**

D1 Exonérations accordées sur délibérations des collectivités locales		CFE		CVAE ⁽¹⁵⁾	
Entreprises nouvelles (art. 1464 B du CGI) dans le cadre ⁽¹⁶⁾	- du régime de l'article 44 <i>sexies</i> du CGI	1a		2a	
	- du régime de l'article 44 <i>quindecies</i> du CGI	1b		2b	
Créations d'établissement (art. 1478 <i>bis</i> du CGI) ⁽¹⁷⁾		3		4	

D2 Exonérations accordées de droit sauf délibérations contraires des collectivités locales		CFE		CVAE	
Petites entreprises commerciales situées dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (art. 1466 A-I <i>septies</i> du CGI) ⁽¹⁸⁾		5		6	
Préciser le bien pour lequel l'exonération est demandée (adresse précise, n° de lot) :	7				
Pour chacun de ces biens, préciser par un pourcentage la proportion du local concerné affecté à l'activité exonérée :	8			%	

Exonération en faveur de certaines locations en meublé (art. 1459-3° du CGI) ⁽¹⁹⁾		CFE		CVAE	
Adresse précise et n° de lot du bien	9				
Nature du local exonéré	Local classé dans les conditions prévues à l'article L. 324-1 du code de tourisme lorsque ce local est compris dans votre habitation personnelle	10		11	
	Tout ou partie de l'habitation personnelle donnée en location par des personnes autres que celles visées aux 1° et 2° de l'article 1459 du CGI ainsi qu'à la ligne ci-dessus	12		13	

D3 Exonérations nécessitant une déclaration spécifique n° 1465-SD disponible sur le site www.impots.gouv.fr ⁽²⁰⁾		CFE		CVAE	
Exonération relative aux opérations réalisées dans les zones	- d'aide à finalité régionale (art. 1465 du CGI)	14		15	
	- d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (art. 1465 B du CGI)	16		17	
	- de revitalisation rurale (art. 1465 A du CGI) (cf. N.B. ci-dessous)	18		19	

N.B. : les redevables sollicitant ou bénéficiant de l'exonération visée à l'article **1465 A** du CGI au titre des créations et reprises d'activités **commerciales, artisanales** ou provenant de l'exercice d'une activité **non commerciale** définie à l'article 92 du CGI **sont dispensés de joindre la déclaration n° 1465-SD.**

Autres exonérations : compléter et joindre l'annexe 1447 E disponible sur impots.gouv.fr

Si vous remplissez les conditions pour bénéficier d'un autre dispositif d'exonération ou d'abattement que ceux proposés ci-dessus, comme par exemple les contribuables d'outre-mer qui satisfont les conditions pour bénéficier de l'abattement de base nette de CFE prévu à l'article 1466 F du CGI, il convient de compléter et transmettre l'annexe 1447 E disponible sur le site impots.gouv.fr.

CONFIDENTIALITÉ – PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies pour l'identification et le calcul des bases d'imposition de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de l'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER) font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel mis en œuvre par la Direction Générale des Finances Publiques (120 rue de Bercy 75772 Paris).

Ce traitement permet d'établir des rôles d'imposition et/ou des dégrèvements relatifs à la CFE et aux IFER.

Les informations concernant votre CFE et/ou vos taxes annexes et/ou votre IFER peuvent être communiquées aux collectivités territoriales.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement auprès de votre centre des finances publiques. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.